

Qu'il s'agisse de textes ou d'illustrations, des choix éditoriaux et des impératifs techniques nous contraignent à uniformiser nos pratiques. Des règles s'imposent à chacun, d'un bout à l'autre de la chaîne. Les découvrir avant de se mettre au travail et les respecter doit contribuer à épargner à tout un chacun un surcroît de travail et à améliorer l'esthétique de la revue.

1. Règles générales

Chaque article soumis doit être envoyé au siège de la Société d'Archéologie et d'Histoire de la Mayenne sur un support électronique.

Adresse postale :

Société d'Archéologie et d'Histoire de la Mayenne
16, rue du Centre
53810 Changé-lès-Laval

Adresse électronique :

histoire-archeo53@wanadoo.fr

Chaque article comprendra, d'une part, un fichier « texte » et, d'autre part, un dossier « figures ».

2. Le fichier « texte »

2.1. Format

Chaque article sera communiqué sous la forme d'un fichier de traitement de texte de type Microsoft Word ou encore Open Office Writer.

2.2. Contenu

Chaque article comprendra différents éléments présentés comme il suit :

2.2.1. Titre de l'article

2.2.2. Sous-titre (facultatif) ;

2.2.3. Auteur(s)

Seront précisés :

- le nom et le prénom en toutes lettres ;
- les coordonnées (adresse postale et/ou électronique) ;
- la titlature et l'organisme d'appartenance (facultatif).

2.2.4. Résumé

Le texte sera précédé d'un résumé en français de 500 signes maximum, espaces compris.

2.2.5. Mots-clés

Les mots-clés de l'article (10 au maximum) seront précisés.

2.2.6. Texte

Chaque article ne devra pas excéder 40 000 signes, espaces compris.

Au maximum, deux niveaux d'intertitres sont possibles. Au-delà de ces deux subdivisions, l'auteur aura recours à un sous-titre non numéroté et uniquement mis en évidence par l'usage de l'italique.

2.2.7. Bibliographie

L'auteur veillera à ce que tous les titres appelés soient cités en bibliographie et à ce que tous les titres cités soient appelés.

La présentation de la bibliographie se fait par ordre alphabétique des noms d'auteurs.

Les normes bibliographiques sont présentées ci-après.

2.3. Langue

La langue de la revue est le français.

Des articles en langue étrangère pourront toutefois être acceptés.

2.4. Notes infrapaginales

Les notes infrapaginales sont réservées à de courts commentaires. Elles ne doivent pas faire l'objet de longs apartés. Elles ne doivent pas non plus servir de renvoi à la bibliographie et aux sources (cf. f. citation des documents).

2.5. Normes typographiques

Quelques règles usuelles :

Les siècles sont indiqués en chiffre romain comme il suit : « XI^e siècle » (et non X^e ou X^{ème}) ;

L'usage de l'italique se limite aux termes étrangers et latins (hormis les locutions présentes dans le dictionnaire). Il ne doit pas être utilisé pour les citations en français (qui doivent être entre guillemets) ;

Les parenthèses ouvrantes sont collées au mot qui suit tandis que les parenthèses fermantes sont collées au mot qui les précède ;

Les nombres ordinaux : premier = 1^{er}, 1^{ère} - deuxième = 2^e, etc. Jamais 2^{ème} ;

Les sigles : les lettres en majuscule constituant un sigle ne sont pas suivies de points. Exemple : ne pas écrire O.N.U. mais ONU.

Les différents termes constituant un même nom de lieu doivent être obligatoirement joints par des tirets.

Exemple : Saint-Jean-sur-Mayenne.

2.6. Localisations

La localisation des sites et lieux-dits cités devra être précisée en note de bas de page. Y seront indiqués successivement le nom de la commune puis le nom du département d'appartenance.

Exemple : « abbaye de Clermont, c. Olivet, dép. Mayenne »

2.7. Renvois

Les renvois aux sources et documents se font directement dans le texte, entre parenthèses.

2.7.1. Renvois aux figures

Les renvois aux figures se composent ainsi : « fig. + espace insécable + numéro figure ».

Exemple : (fig. 1)

2.7.2. Renvois aux références bibliographiques

Les renvois aux références bibliographiques se font suivant le système Harvard.

Cas généraux : « nom auteur en minuscule + année édition publication : volume cité, pagination citée ».

Exemple : (Angot 1900-1910 : t. II, 155-158) Cas particuliers : . Plus de 2 auteurs : (Eraud et alii 1986 : 82-88) ;

Homonymes : ajout de l'initiale du prénom (Poupet D.) et (Poupet J.) ;

1 auteur, plusieurs publication la même année : (Naveau 1982a : 55-59) et (Naveau 1982b : 16-18) ;

Ouvrage collectif : utilisation du premier mot du titre (Naissance 1992 : 37)

2.7.3. Renvois aux sources

Les renvois aux sources se composent comme il suit : « Abréviation lieu de conservation : côte document, pagination ».

Exemple : (AD53 : 4J152, fol. 44)

Pour ce faire, les abréviations suivantes seront utilisées :

AN = Archives nationales

BnF : Bibliothèque nationale de France (et pour les fonds principaux : ms lat. ; ms fr. ; nouv. acq. lat. ; nouv. acq. fr.)

AD = Archives départementales + n° département (Ex. : AD53)

AM. = Archives municipales + nom commune (Ex. : AM Laval)

BM = Bibliothèque municipale + nom commune (Ex. : BM Laval)

ms (sans point) = manuscrit ;

mss = manuscrits ;

coll. = collection ;

vol. = volume fol. = folio ;

rien pour recto (ex. : fol. 44) ;

v pour verso (fol. 44v) ;

-v pour recto et verso (fol. 44-v)

2.8. Normes bibliographiques

2.8.1. Cas généraux

Par défaut, une référence bibliographique se compose successivement :

de son renvoi de type Harvard, en gras;

du nom de l'auteur, en majuscules, suivi de l'initiale du prénom, d'un tiret court, du titre de la publication, d'un point et enfin des informations éditoriales.

Exemple : Naveau 1997 : **NAVEAU (J.)** dir. - Recherches sur Jublains (Mayenne) et sur la cité des Diablintes. Rennes :

Documents archéologiques de l'Ouest, 1997. 352 p.

2.8.2. Cas spécifiques 1 : les ouvrages issus de manifestations (exposition, colloque, table ronde etc.)

A la suite du titre de l'ouvrage, après [:] seront mentionnées les références de la manifestation dont l'ouvrage découle. Pour autant ces informations ne requièrent pas l'italique.

Exemple : Santrot et alii 1999 : **SANTROT (M.-H.), SANTROT (J.), MEURET (J.-M.)** dir. – Nos ancêtres les gaulois aux marges de l'Armorique : exposition, Nantes, musée Dobrée, mai-septembre 1999. Nantes : Conseil Général de Loire-Atlantique, musée Dobrée, 1999. 160 p.

anguedoc-Roussillon, 1996. 304 p.

2.8.3. Cas spécifiques 2 : les sous-titres

Les éventuels sous-titres sont en italique à l'instar du titre mais séparés de ce dernier par un [.]

Exemple : Chouquer 1997 : **CHOUQUER (G.)** dir. - Les formes du paysage. Tome 3, l'analyse des systèmes spatiaux. Paris : éditions Errance, 1997. 198 p.

2.8.4. Cas spécifique 3 : collections, suppléments de revue etc.

Si l'ouvrage s'intègre au sein d'une collection, cette dernière doit être mentionnée à la fin de la référence, entre parenthèses.

Éventuellement, le numéro attribué à l'ouvrage au sein de la collection sera cité après un [;] au sein de la parenthèse.

Exemple : Colleter 2003 : COLLETER (R.). – Les cimetières mérovingiens en Mayenne . Laval : Société d'Archéologie et d'Histoire de la Mayenne, 2003. 208 p. (Suppl. Mayenne : archéologie, histoire ; 11)

2.8.5. Cas spécifique 4 : une référence, plusieurs volumes

Le nombre de volumes est mentionné à la fin de la référence, en lieu et place du nombre de pages.

Exemple : Angot 1900-1910 : ANGOT (A.). - Dictionnaire historique, topographique et biographique de la Mayenne . Laval : Goupil, 1900-1910. 4 vol.

2.8.6. Cas spécifique 5 : absence de références

Pas d'éditeur : spécifier entre crochets, en lieu et place, ce manque sous la forme [s.n.] (= sine nomine)

Pas de lieu d'édition : spécifier entre crochets, en lieu et place, ce manque sous la forme [s.l.] (= sine loco)

2.8.7. Cas spécifique 6 : contribution à un ouvrage (mélange, ouvrage collectif etc.)

Exemple : Antoine, Guérin 1991 : ANTOINE (P.), GUERIN (J.). - Technique de construction dans les thermes d'Entrammes (Mayenne). I n : Les thermes romains d'Entrammes . Laval : Société d'Archéologie et d'Histoire de la Mayenne, 1991, p. 63-86. (Suppl. Mayenne : archéologie, histoire ; 1)

2.8.8. Cas spécifique 7 : article de périodique

Exemple : Chollet, Gousset 2006 : Chollet (S.), Gousset (J.-M.). - Mayenne, Laval, datation dendrochronologique des hourds du donjon. Bulletin Monumental , fascicule 2006/II, 2006, p. 202.

2.8.9. Cas spécifique 8 : document non publié (travaux universitaires, rapports d'opérations archéologiques etc.)

Exemple : Audouin-Rouzeau 1983 : AUDOIN-ROUZEAU (F.). – Archéozoologie de la Charité-sur-Loire médiévale : thèse de 3e cycle. Paris : Université de Paris I, 1983. 310 p.

Exemple : VALAIS (A.), BOTERF (A.), EDIN (F.), MARET (F.). - RN 162, Entrammes (53). Opération 2003-96, phase 2 : rapport de diagnostic archéologique. Nantes : Service régional de l'archéologie des Pays-de-la-Loire, 2005. 52 p.

3. Les figures

Toutes les illustrations et tableaux doivent être appelés dans le texte.

Toutes les légendes de figures seront jointes dans un fichier à part. Le crédit des illustrations sera précisé à la fin de chaque légende.

Les illustrations seront fournies sur support informatique. Les formats EPS et TIFF seront privilégiés. Une résolution minimum de 300 dpi est requise.

Pour la version imprimable, les figures pleine page ne doivent pas excéder 22 cm de hauteur pour une justification de 17 cm de largeur. Les figures sur une colonne ont une largeur de 8 cm pour une hauteur de 22 cm maximum.

Les plans, relevés etc. doivent être orientés et comporter une échelle graphique cotée (utiliser les échelles classiques, en chiffres ronds : 1/2, 1/3, 1/10, 1/100, etc.). Les signes d'orientation et les échelles seront harmonisés pour toutes les illustrations d'un article. La céramique (sauf amphores) doit être figuré systématiquement à l'échelle 1/3.